

EXTRAIT DU REGISTRE DES
~~ARRÊTÉS~~
DELIBÉRATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211 (2023) M. M. U. 1042023-05
Reçu le 14/04/2023

Séance du 11 Avril 2023

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	10
- votants	13
- absents	5
- excusés	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation : 03/04/23

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe (pouvoir à Mme MAZET), FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA), TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT).

Secrétaire de séance : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°
CM11042023-05

OBJET

Délibération
montant des
subventions aux
associations
communales 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les montants des subventions versées en 2022 aux associations de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour 2023 :

- Association de chasse : 80 €
- Association les Amis de Planioles : 270 €
- L'APEAI Figeac : 70 €
- Association des parents d'élève : 300 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 11 Avril 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 12/04/2023
et publication ou
notification
du 12/04/2023

